

**Association canadienne des réviseurs / Editors Association of Canada**  
**Politique sur la prise de décisions**  
**Entrée en vigueur : juin 2023**

## **1. Objet de la politique**

La présente politique a pour objet de clarifier la manière dont les décisions sont prises pour l'Association canadienne des réviseurs.

## **2. Énoncé de la politique**

Réviseurs Canada est une association dirigée par ses membres; c'est là l'une de ses valeurs fondamentales, et ce, depuis sa création. Par ce fait même, elle reconnaît que la juste représentation de ses membres dépend de leur contribution et, à ce titre, estime que toute modification aux orientations générales et à la prise de décisions doit se faire par vote des membres.

Réviseurs Canada considère que la transparence est essentielle dans tous les aspects de l'association.

## **3. Conditions d'application**

La présente politique s'applique à toute personne qui prend des décisions concernant les affaires de Réviseurs Canada.

## **4. Responsabilité**

Les personnes concernées sont tenues de respecter tous les articles s'appliquant à elles dans la *Procédure sur la prise de décisions*. La hiérarchie décisionnelle se décline selon l'ordre suivant :

- Les administrateurs et administratrices doivent rendre compte aux membres.
- Les personnes occupant des postes de direction doivent rendre compte aux administrateurs et administratrices. Cela comprend les présidents et présidentes de comités et de groupes de travail, ainsi que les personnes occupant des postes à l'échelon national.
- Les personnes œuvrant au sein de comités et de groupes de travail doivent rendre compte à la présidente ou au président de leur comité ainsi qu'à leur administrateur et administratrice.
- Les responsables de sections et de ramifications doivent rendre compte au Conseil d'administration national.

- La direction générale doit rendre compte au Conseil d'administration national.
- Le personnel permanent doit rendre compte à la direction générale.

## **5. Coordonnées**

Toute demande relative à la présente politique doit être acheminée à la permanence nationale de Réviseurs Canada.

info@editors.ca

www.reviseurs.ca / www.editors.ca

416 975-1379

905 625-3348 (sans frais)

## **6. Autorité**

La présente politique est publiée avec l'autorisation des membres de Réviseurs Canada.

Toute révision importante à la présente politique doit être autorisée par un vote majoritaire des membres de l'association dans le cadre d'une assemblée générale annuelle.

La présente politique sera examinée tous les cinq ans.

## **7. Références**

Le processus de mise en œuvre de la présente politique est décrit dans le document intitulé *Procédure relative à la prise de décisions*.